

Mairie de Layrac sur Tarn

Bulletin municipal N° 51



Décembre 2023

Edito

Cet édito me permet annuellement de faire un point sur l'actualité communale et de présenter le travail engagé par l'équipe municipale pour le développement de notre village.

Au moment des élections municipales de 2020, nous avons présenté les axes structurant notre action pour la mandature 2020-2026. Il nous reste à ce jour un peu plus de deux ans pour finir de développer notre programme qui je le rappelle se déclinait en 4 grands objectifs : maintien de notre autonomie par des finances saines, développement des équipements structurants, entretien du patrimoine communal et renforcement du lien social.

Une gestion rigoureuse des finances publiques nous a permis d'accroître la capacité d'autofinancement communale. La clôture de l'exercice 2022 affichait un excédent (fonctionnement + investissement) reporté sur le budget 2023 de 368 800 €. Compte tenu de ce résultat nous avons pu pour la 10ème année consécutive figer les taux d'imposition à leurs niveaux de 2014. Cependant l'augmentation de la capacité d'autofinancement n'est pas une finalité en soit, elle n'a de sens que dans un contexte où le développement des équipements et l'entretien du patrimoine communal, ne sont pas négligés. Enrichir la commune au détriment de son développement et de son entretien serait un contresens.

Pour ce qui est de l'entretien du patrimoine communal, nous avons engagé au budget 2023 divers travaux. Le scellement des voûtes et pyramides du clocher de l'église (représentant un danger de chute) a été réalisé au printemps. Nous avons équipé la mairie d'une climatisation réversible favorisant les économies de chauffage et le confort de travail de notre secrétaire. Nous avons également aménagé un atelier municipal dans la remise derrière l'ancien préau pour améliorer les conditions de travail de l'employé municipal. Les serrures de sécurité des portes extérieures de la salle des fêtes ont été réparées, permettant ainsi de retrouver une fonctionnalité normale et de se passer des chaînes et cadenas qui devenaient du « temporaire durable ». Une déception cependant réside dans le fait

que nous aurions souhaité restaurer le terrain de tennis et sa clôture mais le montant exorbitant des devis nous a fait revenir pour l'instant sur notre décision. Nous avons également travaillé au remplacement de l'abribus au centre du village, qui devrait se concrétiser courant 2024 par le déplacement de celui installé actuellement place des marronniers. Depuis sa desserte par la ligne HOP ! plusieurs demandes nous avaient incité à prévoir un réaménagement des arrêts de bus.

Pour ce qui est du développement des équipements, nous poursuivons la mise en place de mobiliers urbains (bancs, tables, corbeilles...) pour un village plus propre et plus accueillant. L'installation d'un columbarium au cimetière réalisée fin 2023, répond à la tendance toujours plus marquée pour la crémation.

Le dossier le plus conséquent, en terme de travail, de budget et d'incidence sur le développement du village est le projet d'assainissement collectif. Il oblige dans son élaboration à articuler croissance démographique, révision du PLU et cohérence de territoire, dans le respect des exigences techniques, budgétaires et réglementaires. C'est un bel exercice d'approche complexe et globale que de faire avancer ce projet. Il en va de la salubrité publique dans un contexte où l'obligation d'avoir un dispositif d'assainissement aux normes va se durcir dans les années à venir. L'état des lieux de l'assainissement non collectif réalisé par le SMEA met en évidence des défauts majeurs sur 75 % des installations et pour certains il n'y a pas d'autres issues que le collectif pour y répondre. En 2022 nous avons engagé le bureau d'études Paysages pour nous accompagner dans la révision du PLU. Parallèlement le bureau d'étude IRH a été mandaté par le SMEA pour travailler sur le schéma d'assainissement. Les premiers éléments fournis par IRH dégagent 4 scénarios d'assainissement. Tous imposent une croissance démographique pour être retenus au regard des critères financiers. Deux des quatre scénarios demandent une croissance démographique incompatible avec les exigences de la loi Climat et Résilience qui fixe des seuils de potentiels constructibles en fonction de la surface bâtie sur la période de référence 2011-2021. Les services de l'État ont donc

formulé un avis défavorable sur ces deux scénarios.

Le scénario d'assainissement collectif qui se profile, pour être économiquement réalisable, impose un accueil de 35 nouveaux logements en plus des 15 prévus sur le lotissement de la Payrolière, soit un besoin de 50 logements échelonnés de 2024 à 2038. Ce scénario permettrait de proposer un assainissement collectif pour le centre bourg, la route de Toulouse jusqu'au pont sur la RD15, une partie de la route de Bondigoux, le chemin de la Mongiscarde jusqu'à l'embranchement de la route des Couloms. Le refoulement des eaux usées des logements situés rive gauche du Crève Cor serait assuré par un dispositif reprenant l'assainissement réalisé dans le cadre du lotissement de la Payrolière. C'est loin d'être le scénario le plus ambitieux mais c'est celui qui permet de concilier les exigences citées supra. Les services de l'État par la Direction Départementale des Territoires (DDT) a formulé un avis favorable à ce projet qui, à l'horizon 2038, permettrait d'atteindre 530 habitants avec une consommation de surface bâtie en extension (hors dents creuses) de 2 hectares.

Nous avons en conseil municipal du 29 juin 2023, débattu du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sur la base du projet que je viens de décrire. Il a été présenté lors de la réunion publique du 28 septembre dernier. A ce stade, nous devons avancer sur le zonage et le règlement pour faire aboutir notre révision de PLU et notre schéma d'assainissement qui

devraient faire, fin 2024, l'objet d'une enquête publique.

Autre projet de notre territoire, communautaire celui-ci, l'aménagement des lacs de Valette. 2023 aura été l'année de la plantation du verger conservatoire. Avec la générosité de certains habitants nous avons pu recueillir des greffons de vieilles variétés d'arbres fruitiers. Au total ce sont 18 spécimens qui ont été implantés sur le site (pêchers, cognassiers, pommiers, poiriers, pruniers...) viennent compléter la quarantaine d'arbres fruitiers historiques. La restauration du four à pain suit son cours et nous pouvons espérer une remise en service au plus tard en 2025. La vocation du site, au-delà de la sauvegarde et la protection de la biodiversité, est d'offrir au public un espace de découvertes et d'initiatives. Je salue ici le travail engagé par les professeurs(es) des écoles du SIGEP qui font des lacs de Valette un outil pédagogique pour la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes d'entre nous. Si en tant qu'élus nous avons le devoir d'initier des projets, de penser à l'avenir, nous espérons que chacun et chacune, à titre individuel ou associatif s'approprieront ces projets pour créer du partage générateur de lien social.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et vous propose de nous retrouver pour la cérémonie des vœux le dimanche 7 janvier 2024 à 11 heures à la salle des fêtes.

Le Maire,
Thierry ASTRUC

Lexique qui vous aidera à lire cette gazette :

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée.

AIT : Agence de l'Innovation des Transports.

ALAE : Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole.

APER : Accélération de la Production d'Energies Renouvelables.

CAL : Club des Amis de Layrac.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CCVA : Communauté de Communes de Val'Aigo

DDT : Direction Départementale des Territoires.

DECOSET : DEchetteries COLlectes SElectives Traitements.

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

ENAF : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

ENS : Espace Naturel Sensible.

FNACA : Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie.

GAL : Groupement d'Action Locale.

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

LACS : Layrac Art Culture et Sports.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

PERPI : Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

PMR : Personne à Mobilité Réduite.

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

SDEHG : Syndicat Départemental de l'Energie de la Haute-Garonne.

SIGEP : Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics.

SIEVT : Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemur sur Tarn.

SMEA : Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement.

ZAENR : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Au fil du conseil municipal

Vous trouverez ci-après les principales décisions votées en conseil municipal, ainsi que le lien pour une lecture complète.

Lien vers procès verbaux détaillés: <https://www.layracsurnarn.fr/fr/la-mairie/conseil-municipal-2.html>

2 février 2023

Le conseil municipal donne autorisation au maire d'engager les dépenses d'investissements si cela s'avérait nécessaire avant le vote du budget 2023, dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts en 2022.

La tarification des photocopies en faveur des associations layracoises a été revue : gratuites jusqu'à 500 copies A4/an et à prix coutant au delà de 500/an selon le format et la couleur.

Le conseil municipal a travaillé sur la hiérarchisation des projets prévus pour 2023 et en a reporté sur 2024.

Comme chaque année le conseil municipal a prévu de mettre au budget des subventions pour les associations qui en ont fait la demande : Comité des fêtes, LACS, FNACA, Amis des Ecoles pour un montant total de 2 950 €.

Un local est mis à disposition par la commune pour le comité des fêtes afin de stocker son matériel, une convention sera signée.

non-bâties restent inchangés.

Le budget primitif 2023 a été adopté à l'unanimité.

29 juin 2023

Le maire a présenté la démarche suivie par la commission urbanisme quant au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), basée sur plusieurs axes qui en définissent les orientations et les choix. Il a précisé que le PADD occupe une place centrale au sein du PLU. S'en est suivi le débat au sein du conseil municipal avec le soutien de Mme Servat, du bureau d'études Paysages, qui a répondu sur les points techniques.

La mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du service de fourrière de véhicules a été approuvée à l'unanimité, ainsi que l'adhésion au groupement de marché auprès de la Communauté de Communes pour la gestion et l'exploitation de ce service.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de nommer les 3 agents proposés par le Département comme référents déontologiques.

Une demande de subvention va être faite auprès du Conseil Départemental pour la mise en place de serrures anti-panique sur les portes de la salle de fêtes.

23 mars 2023

Approbation du compte de gestion du trésorier et du compte administratif de la commune, présenté comme suit :

Intitulés	Montants
Dépenses de fonctionnement	225 884.10 €
Recettes de fonctionnement	277 128.50 €
Solde de fonctionnement	51 244.40 €
Rappel solde fonctionnement reporté	231 220.53 €
Total excédent de fonctionnement	282 464.93 €
Dépenses d'investissement	23 988.54 €
Recettes d'investissement	26 162.75 €
Excédent d'investissement	2 174.21 €
Rappel solde investissement reporté	84 161.69 €
Total excédent d'investissement	86 335.90 €

Trois demandes de subventions vont être demandées auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour différents travaux engagés dans la commune.

6 avril 2023

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

- 12 194.91 € en réserve d'investissement
- 270 270.02 € en report en fonctionnement.

Cette année encore les taux des taxes foncières bâties et

26 octobre 2023

Les services de prévention des risques professionnels liés aux postes de travail des agents de la commune, vont être mutualisés avec la Communauté de Communes afin de bénéficier de l'aide d'intervenants qualifiés dans ce domaine.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer aux conventions Santé et Prévoyance du Centre de Gestion, dans le but de proposer ces avantages aux employés municipaux. A terme ces deux mesures vont devenir obligatoires.

Dans le cadre de la loi APER, le conseil municipal a défini les ZAENR dans la commune. Cette cartographie des zones approuvées ou exclues est détaillée en page 12.

Le conseil municipal a décidé d'engager certaines dépenses d'investissements de 2024 avant le vote du budget 2024 dans les limites autorisées.

Après lecture de la modification des statuts de la Communauté de Communes il a été constaté une diminution significative des services apportés aux communes. Le conseil municipal a refusé cette modification qui lui paraît contraire à l'esprit communautaire.

Le règlement du cimetière a été approuvé à l'unanimité, ainsi que le prix et la durée d'une concession dans le columbarium.

Suite au transfert et à la vente à l'euro symbolique, de la crèche à la Communauté de Communes, le comptable du Trésor Public aurait dû, à l'époque le transcrire comptablement mais cela n'a pas été fait. Cette opération doit maintenant être régularisée, elle se traduit par des écritures neutres qui n'ont aucun impact financier ou budgétaire.

Actualités Layracoises

Commémorations

Vous êtes de plus en plus nombreux à venir honorer la mémoire de nos anciens, morts pour la France. Les Layracois, aux côtés de l'équipe municipale, n'oublient pas le sacrifice de nos aînés. Ces cérémonies nous permettent de nous remémorer l'histoire de notre village et de notre pays.



Le four à pain de Valette

Témoignage de Lucette Gayraud :

Lorsqu'elle a appris que le four à pain de Valette était en cours de restauration, Lucette Gayraud a tenu à partager avec nous ses souvenirs. Ils remontent à l'époque où la famille Gayraud vivait et exploitait la ferme de Valette. Le four à pain servait à la cuisson du pain, des tartes mais également des volailles. Tel fut le cas lors du mariage de Victor et Clothilde Gayraud, au centre de la photo aimablement mis à disposition par Claude Gayraud. Ce dernier se souvient des récits racontant que pour la fête de notre village, toutes les familles venaient à Valette cuire les victuailles en ce jour de fête. Merci à eux pour la transmission de cette mémoire. Ce serait une belle histoire si en fin de restauration le four pouvait à nouveau offrir aux familles la possibilité de cuire pains, tartes et autres mets.

Victor et Clothilde Gayraud et leur famille devant les arcades de la ferme de Valette aujourd'hui disparue.



Je vous parle d'un temps...

...que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître...

Sur cette photo de classe des années 50 beaucoup d'anciens élèves vivent encore à Layrac ou à proximité. A vous de les reconnaître.



Réponse en Mairie ou dans la Gazette 2024 !!!

L'entretien du cimetière

Depuis juillet 2022 les herbicides sont interdits dans les cimetières. Face à la complexité de la situation, la Communauté de Communes avait imaginé en accord avec l'entreprise prestataire un dispositif d'enherbement. Nous vous en parlions dans la gazette de 2022.

Courant 2023 face à un manque d'accord sur le sujet entre les différentes municipalités, la Communauté de Communes a décidé de restituer la compétence d'entretien des cimetières aux communes à partir du 1er janvier 2024. Nous sommes actuellement entrain de rechercher une solution et un prestataire. Parmi les solutions envisageables techniquement et budgétairement, deux alternatives se dégagent :

- maintenir un cimetière non végétalisé par destruction thermique des végétaux qui poussent spontanément,
- accepter une végétalisation naturelle du cimetière limitant la pousse des végétaux par la tonte et/ou le débroussaillage.

Dans tous les cas nous demanderons à chacun d'entretenir leur concession familiale pour éviter un développement excessif des mauvaises herbes. Si par le passé l'application d'herbicide était sans conséquence sur les sépultures et les ornements funéraires, il n'en serait pas de même avec le traitement thermique ou le débroussaillage qui deviennent de fait impraticable sur les concessions.

Le columbarium

Un columbarium est installé au cimetière depuis fin septembre 2023. Incluant 10 cases, il permet de conserver 20 urnes funéraires. Nous avons choisi un modèle extensible latéralement comme en hauteur qui pourra s'adapter aux besoins dans le temps. Il représente un investissement de 7100€ TTC pour lequel nous avons obtenu une subvention du Conseil Départemental de 40 % soit 2840 €. Le reste à charge pour la commune est donc de 4260 €. Contrairement aux concessions, l'espace dans le columbarium ne sera pas mis à la vente. Seule la location sur une période de 30 ans est possible. Le coût de la location sur les 30 ans a été fixé en conseil municipal à 530 €.

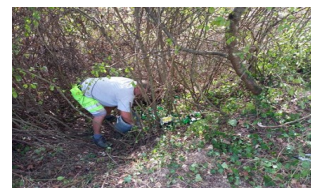


Incivilités à répétition

Cette année encore notre commune a été victime de dégradations et de dépôts sauvages. Que ce passe-t-il dans la tête de ces personnes ? Casser des lampadaires, voler des panneaux de signalisation, dégrader des équipements publics qui n'ont autre but que de rendre plus attractif notre village ou déposer leurs déchets dans le premier fossé venu est inacceptable, alors que nous disposons des services de déchetterie à proximité.

Détruire pour détruire, casser pour casser ne peut être le fait que de gens à l'esprit malsain et de petite conscience. Il est très difficile pour les services de la gendarmerie de retrouver les responsables et in fine c'est toujours la collectivité qui paye les réparations. L'argent public serait pourtant bien plus utile ailleurs. Il faut se faire une raison nous n'arrêterons pas les incivilités, nous dit-on. Peut être, mais cela ne justifie en rien de tels actes et n'amoindrit pas notre colère.

Pour illustrer notre propos voici les photos prises après qu'une personne ait vidé ses bouteilles vides dans un fossé au Couloms plutôt que de les déposer dans le récup' verre.



Merci à notre employé municipal d'effectuer ces tâches ingrates. C'est désolant et scandaleux à la fois. Comme auraient dit certains à une autre époque : « Il y a vraiment des coups de pieds au C... qui se perdent »



197 élèves ont effectué leur rentrée le 4 septembre, 67 en maternelle à Bondigoux dont 11 sont des enfants Layracois et 130 à l'élémentaire à Mirepoix-sur-Tarn dont 14 sont des enfants Layracois.

Les effectifs de l'école élémentaire ont diminué de 12 élèves, cette baisse a entraîné la fermeture d'une classe. Cette année nous n'avons que 5 classes.

Comme beaucoup le savent Mme Fabienne Galino Boisset a pris sa retraite. Lors de son dernier spectacle au mois de juin, les élèves du SIGEP nous ont offert un moment de concert exceptionnel, bien sûr ce fut un travail où tous les enseignants ont participé. Ce projet laïque et citoyen, initié par le Conseil Départemental s'est traduit par un partenariat avec « Chants d'Action » conduit par les Grandes bouches.

Ce projet a permis aux élèves de travailler l'histoire, l'éducation musicale, l'éducation civique et morale et la production d'écrits avec la création de 3 chansons dont ils ont choisi les thèmes. Nous souhaitons saluer l'investissement et le sérieux de tous les élèves lors de cette soirée. Vous pourrez trouver ici un des textes écrits par vos enfants.

Le SIGEP remercie Mme Odile Sarra-monne, directrice de la maternelle, Mme Gaëlle Toussan, directrice de l'élémentaire et tous les enseignants, toute l'équipe du centre de loisirs, l'association PERPI (parents d'élèves élus) et l'association des amis des écoles pour leur implication au sein de nos écoles afin que les enfants s'épanouissent et réussissent leur scolarité.

Créé en 1996 le SIGEP (Syndicat Intercommunal de Gestion des Etablissements Publics), gère et développe les structures d'accueil scolaire pour les enfants des trois communes de Bondigoux, Layrac et Mirepoix.

Le SIGEP est propriétaire des établissements scolaires de Mirepoix et de Bondigoux depuis 2017.

Le partenaire du SIGEP, la Fédération Léo Lagrange, assure la mise en œuvre et le développement d'activités culturelles, socio-éducatives, de loisirs et d'accueil en faveur des enfants.

Nous leur souhaitons une belle année.

DANS MES RÊVES

Refrain

Nous, on a des voix, on veut chanter
Nous, on a des voix, on veut parler
Bâtir une vie, un bonheur plus beau !
Oh Oh Oh !

Dans mes rêves, j'ai trouvé
Un monde d'égalité,
Sans différence, sans pauvreté
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Un monde où tout le monde peut
Croire ou ne pas croire
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Une planète toute saine
Et une société enfin humaine
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Un monde sans argent
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Un monde
Où on combat avec des fleurs
Où la seule arme est le sourire
Et la seule loi, la paix !
Et la seule loi, la paix !

Refrain x 2

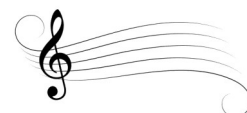
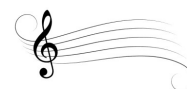
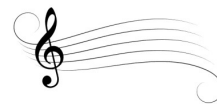
Thème musical :

Oh, Oh, Oh, Oh / Oh, Oh, Oh, Oh
Oh, Oh, Oh, Oh / Ooooooooooh

Dans mes rêves, j'ai trouvé
Une pléiade de colombes
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Un monde sans guerre
Où on ne meurt que de vieillesse
Dans mes rêves, j'ai trouvé
Une terre où chaque être est respecté
Et où la justice règne
Derrière mes rêves, j'ai trouvé
Des personnes de toutes races
Et de toutes religions

Derrière mes rêves, j'ai trouvé
Une mer vraiment bleue
Où les enfants respirent mieux !
Où les enfants respirent mieux !

Refrain



LE FUN ALAE DE MIREPOIX (rédigé par les enfants)

Lors de l'année 2022/2023 un club JOURNAL a vu le jour au centre de loisirs de Mirepoix. Un grand merci aux animateurs d'avoir créé ce club journal qui nous a permis d'apprendre à travailler sur ordinateur (Word et Canva) mais aussi de pouvoir créer des articles de notre choix. Nous sommes tristes de partir l'année prochaine (nous sommes presque toutes des CM2, 7 sur 8) car les animateurs, la direction, le journal, la cantine et l'école vont nous manquer.

Nous allons maintenant vous parler du journal ainsi que du centre de loisirs.

Les articles que nous avons souhaité traiter lors de notre premier journal étaient :

- Harry Potter.
- Des recettes de cuisine.
- Des jeux (devinette, quizz).
- Le sport.

Une rubrique information était également présente afin d'expliquer ce qui se passe au centre de loisirs : fête des parents, création d'objets pour Noël, Pâques... ainsi que les activités sportives (foot, hand...).

Lors de cette année les actions les plus importantes ont été :

- Nos actions en faveur d'associations caritatives.

Pour Noël nous avons créé des objets de Noël, nous avons fait

du chocolat chaud et des sablés afin de les vendre à nos parents.

Les bénéfices que nous avons récoltés ont été reversés à « Hôpital sourire ».

Nous avons aussi récolté des jouets et des vêtements pour l'association « Un maillot pour la vie ». Cette association aide les enfants dans les hôpitaux.

- Nous avons organisé une coupe du monde de football.

Deux équipes gagnantes (une équipe de 5 filles et une équipe de 5 garçons) ont fait la rencontre contre le centre de loisirs de Bessières et de La Magdelaine. Les filles ont gagné ce tournoi et elles ont ramené la coupe à Mirepoix. Cette coupe sera remise en jeux l'année prochaine.

Les garçons ont très bien joué et sont arrivés quatrième.

- A la fin d'année le conseil des enfants a organisé une boum pour les enfants de cm1/cm2 et pour terminer nous avons fini l'année avec la fête du centre de loisirs.

Nous avons passé de supers moments lors de cet atelier journal et nous souhaitons aux futurs journalistes une bonne continuation.

L'équipe de rédaction 2022 /2023 :

Anna M, Luna G, Marylou M, Léya L, Chloé M, Ambre C, Lola D, Lana LP.

Les lacs de Valette



La continuité du plan de gestion des lacs de Valette est toujours en forte évolution. La restauration du four à pain prend forme et l'année 2023 a été celle du verger conservatoire de notre Espace Naturel Sensible. En plus de la nidification d'espèces d'oiseaux variés (hérons, aigrettes...), le site comporte une cinquantaine d'arbres fruitiers de variétés payannes qui pour certaines deviennent assez rares (cognassiers, pruniers, cerisiers, figuiers...).

Afin de conserver et de faire fructifier ce verger, la Communauté de Communes de Val'Aïgo a lancé une campagne auprès des habitants du territoire afin de récupérer des greffons issus de vieux arbres fruitiers locaux. Après validation de l'intérêt des greffons par Mme Anne Pénavayre, conseillère agro-environnementale du Conseil Départemental, un atelier de greffage a été organisé début d'année 2023. Opération réussie, la conservation du patrimoine prends forme... Vous pourrez découvrir les jeunes arbres réimplantés en vous baladant sur le site.

Nous rappelons également à nos randonneurs et promeneurs que le site regorgeant d'une biodiversité dense et variée, il est important d'emprunter le tracé des chemins afin de conserver celle-ci.

Important également, toujours et encore des incivilités à déplorer cette année, avec un ramassage intempestif de cannettes et de déchets déversés sur le site ou dans les fossés. Des poubelles ont été mises à disposition, merci de respecter ce lieu qui est cher à notre commune.

Voies douces et pistes cyclables

Le programme AVELO 2 a pour objectif de soutenir plus de 400 territoires dans la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation de politiques cyclables. La candidature de la Communauté de Communes de Val'Aïgo a été retenue. Nous allons donc bénéficier de financement pour développer l'usage du vélo sur le territoire.

La part du vélo est aujourd'hui faible en France (2,7 % de l'ensemble des déplacements), pourtant l'engouement pour le vélo est fort sur tous les territoires et les politiques publiques de mobilités sont en pleine évolution. Le vélo se révèle être un mode de déplacement particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique. Aujourd'hui, 60,3 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués en voiture (INSEE, 2021). Or, jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement.

Le programme AVELO 2 a comme objectif d'accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables pour développer l'usage du vélo comme mode de déplacement au quotidien. L'objectif affiché par le Gouvernement est de faire passer l'utilisation du vélo de 3 % à 9 %.

Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé investir 2 milliards d'euros sur les quatre prochaines années pour développer la pratique du vélo, les infrastructures ainsi que la filière économique.

Au niveau de Val'Aïgo le bureau d'étude @gis a été retenu pour évaluer les besoins d'adaptations qui faciliteraient la



pratique du vélo. Un premier bilan a été restitué en octobre 2023. Chaque commune a été entendue. Pour Layrac nous avons mis en avant un double objectif : pouvoir relier en sécurité et en partenariat avec les communes voisines, les écoles du SIGEP et si possible la crèche de Layrac, et également sécuriser l'accès à la voie verte à partir du pont sur le Tarn.

Reste à évaluer la faisabilité de nos demandes dans le contexte élargi de la Communauté de Communes.

Empreintes

Les Communautés de Communes du Val'Aïgo, du Frontonnais, des Hauts Tolosans et du Pays Sud Toulousain ont été sélectionnées pour contribuer à une campagne de participation citoyenne axée sur les mobilités douces. Les objectifs de la campagne sont d'obtenir des statistiques sur l'impact carbone des citoyens selon leur mode de déplacement, de faciliter les recherches scientifiques et de mettre en place des projets respectueux de l'environnement.

Ce projet est labellisé par l'Agence de l'Innovation des Transports (l'AIT) qui met à disposition l'application mobile Geco Air.

Cette campagne s'appuie sur l'utilisation de l'application mobile Geco Air. Fort de ses 50 000 utilisateurs et d'un retour d'expérience de plus de 2 ans, l'application constitue le premier socle technique du projet.

Nous recherchons donc un maximum d'utilisateurs de l'application, dans les territoires cités ci-dessus, qui utiliseraient Geco Air lors de leurs trajets quotidiens.

GECO AIR est une application mobile 100% gratuite, disponible sur l'Apple Store et Google Play. L'application propose plusieurs fonctionnalités qui permettent de fournir des indications sur ses trajets et propose aussi des conseils personnalisés pour adopter les bons gestes afin de réduire ses émissions polluantes et ainsi améliorer la qualité de l'air. Geco Air permet d'enregistrer ses trajets quotidiens, qu'ils soient en voiture, à vélo, à pied ou en transport en commun.

L'application permet également de mesurer la qualité de ses trajets grâce à un score mobilité journalier, de bénéficier de conseils personnalisés sur ses déplacements pour adopter les bons gestes, de challenger sa mobilité en relevant de multiples défis, d'utiliser des widgets personnalisés en fonction de ses besoins. Parmi les différentes fonctionnalités que propose l'application, les utilisateurs pourront se servir quotidiennement des widgets suivants : **Mes émissions CO2** permet de visualiser ses émissions polluantes lors de ses déplacements et se comparer à la communauté Geco Air, **Mes challenges** permet d'avoir accès à de nombreux défis à relever pour se challenger et adopter une mobilité plus douce et avec **Ma conso**, les utilisateurs de l'application bénéficient de conseils pour diminuer leur consommation de carburant et économiser toute l'année.

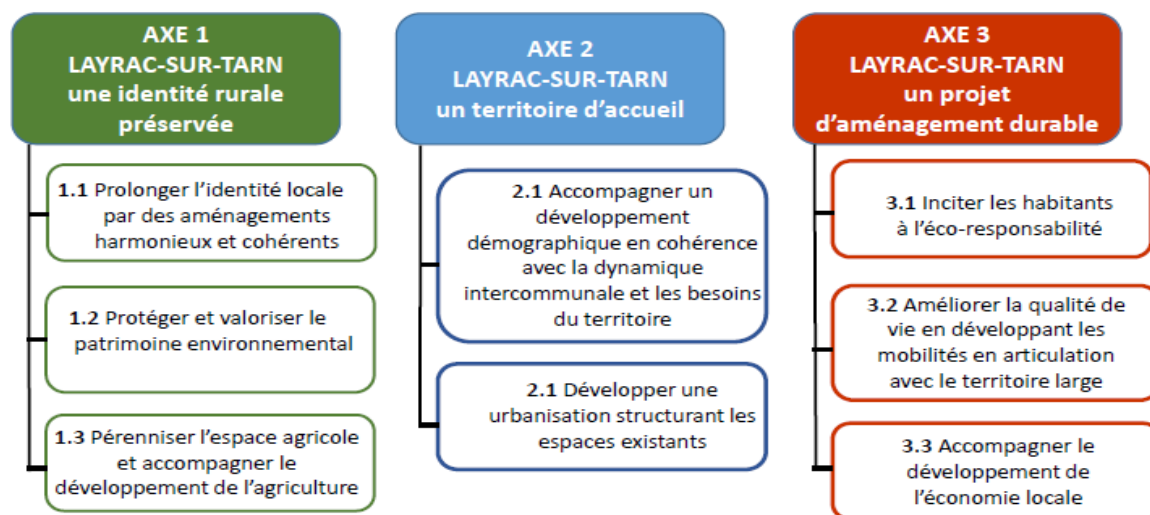
Cette campagne n'a pas vocation à collecter des données personnelles à des fins commerciales. Les seules données stockées sont les émissions polluantes sur vos trajets. Ces données sont anonymisées, stockées sur des serveurs en France et utilisées par des chercheurs pour permettre d'améliorer les infrastructures et les réglementations routières en termes d'impact sur la qualité de l'air. La récolte de donnée via l'utilisation de l'application Geco Air va permettre d'avoir des informations précises pour pouvoir par exemple élaborer une carte et pointer les zones de fortes émissions de particules fines et de polluants, ou encore, agir sur la structure de la route en favorisant une zone à 30 pavée, plutôt qu'un ralentisseur pour éviter les accélérations brusques des automobilistes et donc un pic de pollution.

Sur le long terme, ce type d'initiatives pourrait conduire les ministères et les agences de qualité de l'air à prendre des mesures à partir d'expériences et d'études réelles.

Le jeudi 28 septembre 2023 nous avons présenté en réunion publique l'état d'avancement de la révision du PLU et les hypothèses concernant le schéma d'assainissement collectif. L'élaboration d'un PLU comporte 3 phases. La première phase concerne la définition du plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Durant cette phase il s'agit de définir les grandes orientations politiques pour l'avenir du territoire communal. Cette phase s'est clôturée pour notre commune par le débat du PADD en conseil municipal le 29 juin dernier. Viendrons dans un deuxième et troisième temps la réflexion sur le zonage et la définition du règlement de chacune des zones définies. Nous avons engagé une révision du PLU pour 3 raisons essentielles :

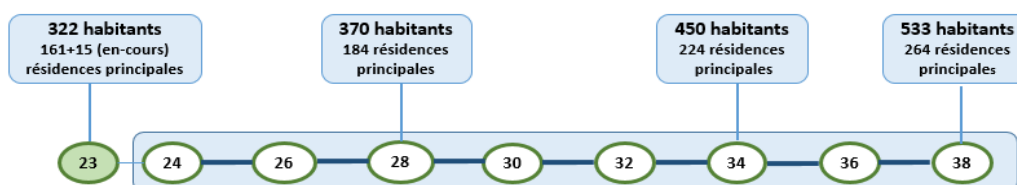
- La nécessité d'avoir un PLU en accord avec les réglementations actuelles
- Le besoin de développement de la commune pour éviter une distorsion préjudiciable entre notre commune et le territoire élargi
- La nécessité de créer de nouveaux logements pour garantir la faisabilité de l'assainissement collectif.

Le PADD présenté en réunion publique a reçu un avis favorable de la part des services de l'état. Il définit les orientations politiques pour les 15 années à venir. Quelles sont-elles ? Le diagramme ci-dessous en fait une synthèse.



Sur la base des orientations présentées ci-dessus, nous allons travailler en partenariat avec le bureau d'études Paysages sur la définition des secteurs à vocation d'urbanisation, agricole ou naturel. Le travail sur règlement viendra donc dans un troisième temps.

Les premières données concernant l'assainissement collectif font apparaître un besoin de nouveaux logements pour atteindre les seuils en deçà desquels nous ne pourrions espérer sa réalisation. Sur la base d'un projet tel que présenté dans l'édito, c'est un besoin d'environ 35 logements supplémentaires (en plus des 15 prévus sur le lotissement de la Payrolière) qui sont à envisager pour consolider le projet d'assainissement collectif. En terme démographique, Layrac devrait donc atteindre 530 habitants à l'horizon 2038.



Vous pouvez consulter l'ensemble des documents présentés lors de cette rencontre, en Mairie.

Sachez qu'un registre permettant de noter vos observations est toujours à votre disposition au secrétariat de Mairie.

Le PLU : un document qui vous concerne !

QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un **document de planification stratégique** ayant pour finalité d'élaborer un **projet de territoire** et par là même il fixe les règles d'occupation des sols.

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le conseil municipal de LAYRAC prescrit la révision de son PLU.

Cette évolution est rendue nécessaire afin de mettre en adéquation le PLU avec le cadre législatif et les documents supra communaux.

A QUELLE ETAPE DE LA PROCEDURE SOMME-NOUS ?

La révision du PLU sur le territoire communal est en cours. La **seconde** étape de la révision du PLU s'est achevée à la rentrée 2023, il s'agit de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (**PADD**).

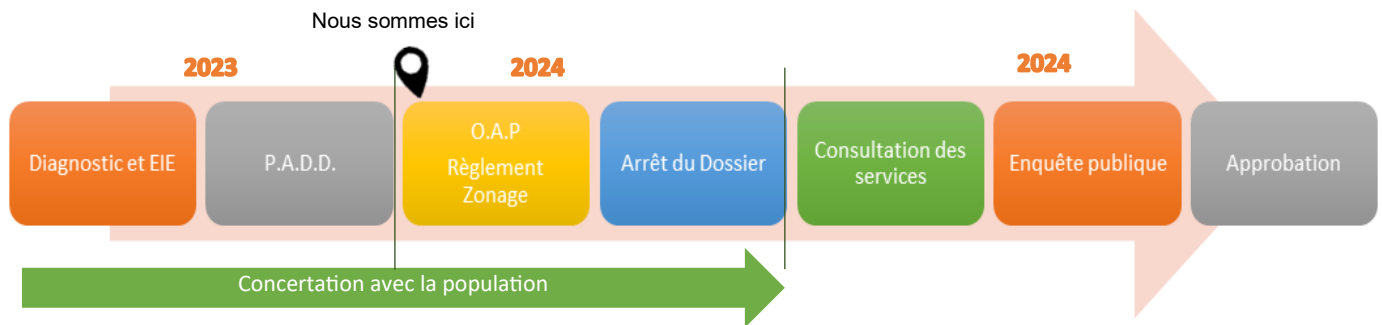
Le PADD est un **document simple et concis** qui donne une **information claire et non-technique** sur le projet de la commune. Il s'agit de la **pièce centrale du PLU** qui ne pourra pas être modifiée au cours de la vie du PLU. Il exprime une **vision à long terme** du développement communal, répondant aux enjeux et besoins du territoire.



A QUEL MOMENT LA POPULATION EST-ELLE ASSOCIEE ?

La concertation est menée en parallèle de l'élaboration de l'étude. Jusqu'à l'arrêt du PLU par le conseil municipal, les moyens mis en place par la commune sont :

- un **registre** mis à disposition à la mairie pour recueillir vos observations sur le dossier,
- il est possible d'écrire directement au Maire afin de lui faire part de vos observations sur le dossier,
- des **panneaux d'exposition** seront installés en mairie, probablement d'ici la fin d'année 2023,
- une **enquête publique** sera organisée, probablement fin 2024.



RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique s'est déroulée le **28 septembre 2023** à Layrac. Cette réunion en deux temps, a permis d'une part de présenter une **photographie** du territoire et d'autre part à présenter les **grandes orientations** répondant aux enjeux du territoire et issues du **PADD**.

POUR RAPPEL : vous aurez également la possibilité de vous exprimer lors de l'enquête publique* !

*L'enquête publique est la seule procédure de participation qui permette au public de s'informer sur le projet et de **formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur**, préalablement à l'approbation du document.

Source : CNCE

PAYSAGES

Des travaux dans la commune.....

Réparation du clocher et vérification : des fissures sont apparues sur le mur du clocher et sur les 2 tourelles, dont l'une d'elle risquait de tomber. Les travaux ont été fait par l'entreprise Hosdez, spécialiste des travaux en hauteur, pour un montant de 4 900€ TTC (*photo 1*).

La vérification annuelle de l'installation campanaire a été réalisée par l'entreprise Bodet.

Portes de sécurité et porte d'entrée salle des fêtes : nous avons fait remplacer deux serrures anti-paniques dans le gymnase ainsi que l'amortisseur de la porte d'entrée du bar. Le montant des travaux s'est élevé à 1 668€ TTC.

Climatisation Mairie : le chauffage ancien et énergivore de la salle d'accueil de la Mairie nous a décidé à opter pour une climatisation réversible pour un montant de 5 133€ TTC.

Toilettes place des Erables : nous envisageons le remplacement des portes ainsi que la reprise de la plomberie et de la peinture, des devis ont été demandés. Les travaux devraient commencer début 2024.

Grillage place des Erables : comme prévu dans la gazette précédente, le grillage a été installé début 2023 (*photo 2*).

Restauration du Christ : dans la continuité de la réfection de la place du Souvenir, il était nécessaire de programmer la restauration du Christ. Nous avons engagé les travaux pour un montant de 1 200€ TTC.

Aménagement atelier municipal : un local situé derrière le préau de l'ancienne école a été réhabilité et mis à disposition de l'employé municipal pour faciliter son travail. L'électricité a été refaite (éclairage led, alimentation électrique, prises) pour un montant de 787€ TTC, le remplacement de la porte et la vérification de la toiture pour un montant de 790€ TTC.

Peuplier à abattre chemin rural des Fontes : un peuplier mort, appartenant à la commune et situé en bordure du chemin des Fontes sur le circuit de randonnée pédestre, présentant un danger pour les usagers de ce chemin, a été abattu pour un montant de 660€ TTC.

Réfection gouttières appartement : une fuite nous a été signalée par les locataires, nous avons fait intervenir l'entreprise AG Zing pour un montant de 605€ TTC.

Déplacement de l'abribus : nous profitons des travaux faits par Enedis, pour engager le déplacement de l'abribus de la place des Marronniers, il sera situé sur le boulo-drome et répondra aux normes PMR. Ce projet mobilise plusieurs intervenants, (ENEDIS, CITEL, ECTP, SDHEG, Conseil Départemental, DECAUX JC, CITEOS), leur coordination en est d'autant plus complexe. Le cout résiduel pour la commune est dérisoire.

Voirie chemin des Couloms : certaines zones présentant des phénomènes d'affaissement ont été reprises, un bicouche a été appliqué sur les parties dégradées.

Projet réfection grillage tennis : ce projet étant onéreux nous allons le réétudier courant 2024.



Photo 1

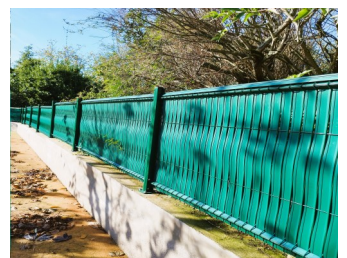


Photo 2

Enfouissement lignes électriques : comme vous avez pu le constater Enedis a lancé un programme d'enfouissement des lignes hautes tensions, chemin de la Mongiscarde, route des Couloms, route de Patrou, route de Bondigoux et au centre bourg. Le nouveau réseau sera mis sous tension courant 2024.

Remplacement conduite d'eau : le SIEVT a remplacé la conduite d'eau de la route des Couloms au lieu dit La Vigne Barade (route de Patrou), dans le cadre d'un programme de rénovation.

Le coin des associations

Layrac Art Culture et Sport (LACS)

LE VOLLEY A LAYRAC

L'année scolaire 2022-2023 a vu la salle polyvalente renouer avec le volley-ball. En effet un groupe de jeunes a pu venir jouer au volley tous les mercredis après-midi. Ces jeunes étant partis pour leurs études, ces entraînements ne continuent pas sur l'année scolaire 2023-2024.

Cependant si vous êtes intéressés par le volley n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Sylvie (06 61 11 21 08). Nous organisons un week end de retrouvailles des anciens joueurs de Layrac pour le printemps 2024. Ce sera l'occasion de s'amuser autour d'un filet et de ballons et pourquoi pas d'envisager de renouer avec le volley plus régulièrement.

L'EXPOSITION

L'expo 2023 a remporté, comme tous les ans, un franc succès. Nous vous proposerons en 2024 une nouvelle exposition, avec toujours nos fidèles créateurs accompagnés de nouveautés. L'occasion de belles rencontres et de partage autour de l'art créatif sous toutes ses formes. Comme toujours nos créateurs seront disponibles pour initier les enfants autour d'ateliers variés.

LE MARCHÉ DE NOËL

Cette manifestation, nouvelle à Layrac, ayant été très appréciée en 2022, nous avons renouvelé cette année l'expérience. Tout est mis en œuvre pour que la magie de Noël opère et que les enfants puissent rêver et s'amuser : photo avec le Père Noël, maquillage, lettre au Père Noël. Mais aussi pour petits et grands les chants de Noël par notre chorale, chocolat chaud, vin chaud, crêpes et autres gourmandises.



INFORMATION



Pour vos repas de fêtes vous pouvez louer toute l'année la vaisselle auprès de l'association.

Pour 1 euro : assiette plate, creuse et à dessert, verre à eau et verre à pied et couverts.

Le Comité des Fêtes

La fête du village : un week-end inoubliable de célébration et de convivialité

Du vendredi 1er septembre au dimanche 3 septembre, la place des Erables a résonné de rires, de musique et d'animations. Cette année encore, les habitants et les visiteurs ont été ravis de participer à cet événement festif qui célèbre la vie communautaire et met en avant l'esprit convivial qui règne dans notre charmante localité.

Un programme riche en diversité

La fête du village est devenue un rendez-vous annuel incontournable. Cette édition 2023 n'a pas déçu, offrant un programme varié pour satisfaire tous les goûts.

Le vendredi soir a marqué le début des festivités avec une animation spéciale du groupe "Le temps un Juke-Box", qui a fait revivre les plus grands succès musicaux à la demande du public. Les visiteurs ont pu chanter et danser au rythme de leurs chansons préférées, créant une atmosphère électrique dans le village.

Le samedi a été une journée bien remplie avec un tournoi de pétanque en doublette. Les enfants ont également eu droit à leur part de plaisir avec le magnifique manège **Le loopi**.

La soirée du samedi a été le point culminant de la journée, avec un concert mettant en vedette le groupe "Acropole", connu pour son talent musical exceptionnel. L'animation

qu'ils ont réalisée durant le traditionnel repas restera gravée dans les mémoires, les festivaliers ont pu ensuite danser jusqu'au bout de la nuit au rythme de la musique.

Une note spéciale pour la prestation du traiteur **Atout cook**, qui a réalisé une prestation digne d'un bon repas au restaurant.

Le dimanche 3 septembre 2023 sous le signe d'émouvantes retrouvailles, qui restera gravé dans l'histoire de Jeannette Lagarde, une institutrice de près de 100 ans, et de ses élèves, tous âgés de plus de 70 ans. Après 65 ans de séparation, ces retrouvailles exceptionnelles ont ému tous les participants. Jeannette a prouvé sa mémoire exceptionnelle en reconnaissant ses anciens élèves et en partageant des souvenirs intacts de son temps d'enseignement.



Ces retrouvailles émouvantes ont été rendues possibles grâce à l'initiative d'une ancienne élève dévouée, Jeannette Quaranta Serrano, qui a réuni une vingtaine de camarades de classe partageant une profonde affection pour leur enseignante.

Jeannette Lagarde a enseigné de 1949 à 1957 dans le village de Layrac. Aujourd'hui, tous septuagénaires, ses anciens élèves gardent un souvenir ému de leur enseignante passionnée. Ils ont marqué ce moment unique en offrant un bouquet de fleurs et une photo de classe à Jeannette, rappelant l'impact durable des enseignants dans la vie de leurs élèves.

À l'aube de ses 100 ans, Jeannette Lagarde a vécu une rentrée des plus mémorables, réunissant des générations de reconnaissance pour son enseignement.

La fin de matinée s'est poursuivie avec un verre offert par la mairie, suivi du discours du maire, dans une ambiance empreinte d'émotion.

Sous un soleil radieux, l'après-midi a accueilli un deuxième tournoi de pétanque en doublette, où l'esprit compétitif était mêlé à des moments de rires et de convivialité. Les enfants n'étant pas en reste une d'olympiade endiablée s'est déroulée à la salle polyvalente. Une après-midi remplie de rires, de défis et d'esprit d'équipe. Ils ont participé à une série d'épreuves amusantes, mettant en avant leur coopération et leur compétitivité. Les visages rayonnants et les sourires étaient au rendez-vous tout au long de cette animation palpitante. Un moment mémorable où l'amitié et le plaisir de jouer ensemble ont pris le pas sur la compétition créant des souvenirs indélébiles de camaraderie et de joie.

Une fête sous le signe de la convivialité

La fête du village est bien plus qu'un simple événement festif. C'est l'occasion de se réunir, de renforcer les liens de voisinage et de créer des souvenirs inoubliables. L'esprit de camaraderie et de convivialité qui règne pendant ces trois jours est un reflet de la chaleur humaine qui caractérise cette petite ville.



Layrac a démontré une fois de plus que, même dans un monde en constante évolution, les traditions communautaires ont toujours leur place. La fête du village est un rappel que le

partage, la musique et la célébration sont essentiels pour nourrir l'âme de la communauté.

Le Club des Amis de Layrac (CAL)

La section œnologie du club des amis de Layrac poursuit l'objectif de découvrir les richesses viti-vinicoles des terroirs gastronomiques de France et du monde. Toujours déterminés à rechercher de nouvelles sensations olfactives et gustatives, les membres ont visité, lors de la saison 2022/2023, une distillerie locale de whisky à Villeneuve-sur-Vère (81). Même si l'évocation de cette eau de vie de grains fait plutôt voyager vers l'Écosse (réputation millénaire du scotch whisky) ou dans l'état du Kentucky aux États-Unis (avec la production du bourbon), la France se targue d'une centaine de distilleries en activité sur son territoire en 2021, comme l'indique la fédération du whisky de France sur son site internet.

La distillerie Castan n'est pas une entreprise commerciale qui surfe sur un effet de mode, elle s'enracine dans une histoire familiale locale. L'aventure commence il y a trois générations avec une activité de bouilleur de crus. Un métier maintenant quasiment disparu qui emmenait l'alambic de particulier en particulier pour transformer la production de fruits en eau de vie. Obligé de réinventer l'activité, Sébastien se tourne vers le whisky : une certaine originalité dans le département du Tarn. Pourtant, les étapes de fabrication sont réalisées localement : la culture de l'orge, la récolte de la céréale, le brassage (avec une eau puisée dans le sous-sol de la distillerie), la fermentation, la distillation, le vieillissement et l'embouteillage, tout est façonné sur place.

Nous avons appréhendé des produits de qualité tout en soulignant les valeurs qui distinguent les whiskies de haut niveau. Voici les principaux éléments qualitatifs qui ont retenu notre attention. Un *single malt* est une eau de vie 100 % orge maltée issue d'une seule distillerie.

C'est lors de l'élevage en fût que le whisky va développer sa couleur cuivrée, sa complexité aromatique et son équilibre gustatif. Un *single cask* est issu d'un seul et même fût, il n'y a pas d'assemblage. Contrairement aux Bourbons qui valorisent les notes boisées et vanillées issues de l'élevage en barriques neuves, les whiskies sont ici élevés dans des contenants qui ont déjà affiné des vins, limitant ainsi les notes boisées trop présentes et favorisant plutôt les mariages heureux avec l'ancien locataire du fût.

Amateurs initiés et néophytes, nous avons découvert une distillerie locale du Tarn, une belle aventure gastronomique, quand whisky rime avec parcimonie.



Les Whiskies
Castan



à base d'orge
maltée à 100%



élevés en fût

Infos Mairie

Pôle d'Équilibre Territorial & Rural (PETR)

En France, les PETR, ou Pôle d'Équilibre Territorial et Rural, créés par la loi du 27 janvier 2014, sont des structures intercommunales regroupant plusieurs communes voisines. Elles ont vocation à favoriser le développement économique, social, et culturel d'un territoire rural ou périurbain en encourageant la coopération entre les communes membres.



Ils incarnent une organisation territoriale ambitieuse du développement local, qui fédère et coordonne les actions de la puissance publique en cohérence avec les enjeux identifiés dans le **projet de territoire**.

Le Pays Tolosan

Depuis octobre 2015, la structure juridique du Pays Tolosan a évolué en **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural**. Il constitue un niveau d'impulsion pour **élaborer et conduire une stratégie de développement territorial**.

Il s'appuie sur un **projet de territoire** qui définit et anime en lien avec ses membres et partenaires, les conditions d'un **développement économique, écologique, culturel et social** au sein du périmètre du pays.

Il met en place la **Conférence des Maires** : instance consultative réunie une fois par an qui donne un avis sur le projet de territoire et les grandes orientations du territoire.

Il met en place le **Conseil de Développement** : instance informelle regroupant les acteurs professionnels, associatifs représentant les différentes composantes économique, sociale, culturelle...du territoire.

Le Territoire du Pays Tolosan

Le Pays Tolosan est un **territoire périurbain** composé de cinq

intercommunalités englobant **73 communes** situées au nord de l'aire urbaine toulousaine. Elle compte environ 125 000 habitants au 1er janvier 2023.

Territoire à forte vocation résidentielle, le Pays se trouve dans une **dynamique de croissance démographique** semblable à celle de l'ensemble de la périphérie toulousaine.

Les missions

Ces missions répondent aux besoins du territoire et sont suivies par des techniciens compétents sur la thématique dont ils ou elles ont la charge.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, le PETR joue un rôle d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin d'en favoriser la démarche, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes et transversales.

Le PETR constitue le cadre de contractualisation infrarégionale et infra-départementale des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne.

Le PETR porte ainsi le programme **LEADER** à travers le **GAL Pays Tolosan** qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion. Sur le **programme 2014-2022**, ce sont ainsi plus de **112 dossiers soutenus pour un montant de 4 114 085 €**.

Il est le relais de proximité de la Région et porteur du **Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée 2022-2028**.

Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses Communautés de Communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « **conseil en énergie** ».

PASS d'accès à la déchèterie dès mars 2024

L'accès aux déchèteries est normalement réglementé et soumis à la présentation d'un justificatif de domicile. Mais compte tenu de la difficulté à faire respecter cette obligation légale et pour faciliter la vie à ses usagers, le Syndicat Mixte Decoset a mis en place un PASS DÉCHÈTERIE depuis le 1er juillet 2023.

Le Syndicat propose désormais à ses utilisateurs de créer un compte, afin d'obtenir un Pass permettant d'accéder à l'ensemble des déchèteries du territoire, sans limitation géographique pour les particuliers résidant sur le territoire de Decoset, et à l'exception des professionnels.

À partir du 1er mars 2024, ce PASS DÉCHÈTERIE deviendra obligatoire pour accéder aux déchèteries lors de chaque venue et sera scanné par les agents à l'entrée.



Plus d'informations pour vous inscrire ? Rendez-vous sur www.decoset.fr.

Zone d'Accélération Energies Renouvelables (ZAENR)

La loi APER demandait aux communes de définir des ZAENR avant fin 2023. L'objectif étant d'accélérer au niveau national la production d'énergie décarbonée. Les zones retenues au titre de la ZAENR disposeront de démarches simplifiées dès lors que leurs propriétaires souhaiteront développer une production d'énergie. Le classement permet également d'exclure certaines zones de la ZAENR. Les zones non identifiées suivront une procédure classique avec avis d'une commission spécifique. Il faut préciser que le classement en ZAENR n'impose pas aux propriétaires de réaliser un investissement énergétique.

En séance du conseil municipal du 26 octobre nous avons retenu les principes suivants :

Compte tenu des faibles gisements, la commune de Layrac ne peut inclure de ZAENR pour des dispositifs éoliens, pour de la production de méthane, pour de la géothermie et de l'hydroélectricité. Seule la production à partir de photovoltaïque fera l'objet de ZAENR. Nous avons différencié les espaces en toiture, les espaces agricoles naturels et forestiers (ENAF) et les espaces publics.

En toiture :

nous avons considéré toutes les toitures comme pouvant recevoir un dispositif photovoltaïque en excluant la toiture de l'église.

Au niveau des ENAF :

aucun espace en ENAF n'a été retenu, d'autant que nous sommes en attente de la doctrine de la Chambre d'agriculture.

Sur les espaces publics :

nous avons retenu une partie du parking de la crèche environ 400 m² ainsi que le périmètre de la station de pompage de Grindes qui représente 1000 m². Ont été exclues, les places des Érables et du Souvenir.

Evolution réglementation déchets ménagers

L'extension des consignes de tri a été instaurée au 1er janvier 2023. La possibilité de recycler l'intégralité des emballages a simplifié la pratique du tri en permettant de les déposer dans le bac jaune sans s'interroger sur le caractère recyclable du déchet.

A partir du 1er janvier 2024, est instaurée l'obligation de trier à la source les bio-déchets (épluchures, restes alimentaires...) qui ne pourront plus être déposés dans le bac marron. La Communauté de Communes Val'Aigo, qui est compétente pour la gestion des déchets doit développer des dispositifs permettant de répondre à cette nouvelle réglementation.

Pour faire simple, deux alternatives s'offrent à nous :

1- Mettre en place une collecte sélective pour les bio-déchets sur l'ensemble du territoire communautaire. Certes, c'est une solution simple et efficace mais qui aura un coût important devant être répercuté sur les citoyens

2- Inciter la population à pratiquer le compostage des bio-déchets et ne réserver la collecte que pour les secteurs où le compostage s'avère impossible (centre bourg, habitat sans terrain...). Cette solution, pour laquelle nos concitoyens devront adapter leur comportement est de loin la plus économe et celle qui donne les meilleurs résultats d'un point de vue environnemental.

La Communauté de Communes Val'Aigo met à la disposition de ceux qui le souhaitent des composteurs à tarif préférentiel. Elle peut également vous accompagner pour développer votre pratique du compostage et même sur des modèles de conception de composteurs en auto-construction.



Pour plus d'information vous pouvez contacter la Mairie qui vous mettra en relation avec les personnes compétentes.

Classement Commune Catastrophe Naturelle

Suite à la canicule de 2022 nous avons demandé le classement de la commune en « catastrophe naturelle ». Comme pour un grand nombre de communes de la région, cette demande n'a pas abouti.

Contrôle des ponts

Sur proposition des services de l'Etat, la municipalité s'est inscrite à un programme de contrôle des ponts sur les voiries communales.

En 2024, trois ponts devraient être expertisés pour connaître leurs états : Faourou, La Fage et Les Fontes.

Réseaux télécommunications

Orange a initié un vaste chantier de fermeture de son réseau historique en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire national à échéance de 2030. Pour notre commune la dépose du réseau cuivre interviendra en janvier 2027. Tous les usagers devront avant cette date contracter un abonnement fibre ou satellite pour conserver l'usage de leur téléphone fixe ou l'accès à internet via leur box. Il vous reste 3 ans pour opérer ce changement.

Quelques épisodes de la vie municipale

- Nous avons eu le plaisir d'accueillir une Layracoise pour un stage administratif tutoré par Florence Sanchez, la secrétaire de Mairie.
- Un travail de rédaction des éléments de prévention des risques concernant les agents municipaux est en cours, en collaboration avec la Communauté de Communes (DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les colis de Noël

En 2022 nos aînés du village ont été gâtés pendant les vacances de Noël. La distribution des cadeaux reste toujours un moment fort et cette année les enfants de l'Alae de la commune ont confectionné des pense bêtes en bois et des peluches lumineuses magnifiques. Merci encore à Allison, directrice de L'ALAE, pour son implication afin que les enfants puissent donner un sourire et continuer à créer le lien intergénérationnel !

Convention signée avec la Mutuelle JUST

Le CCAS s'est prononcé en faveur de la signature d'une convention entre la mutuelle JUST et la commune de Layrac. La signature de cette convention permet, aux personnes qui le souhaitent de bénéficier de tarifs préférentiels.

Pour mémoire nous avons signé une convention avec AXA permettant également d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette convention a été renouvelée en 2023.

Pour tout renseignement sur l'offre de la mutuelle JUST :
0 809 546 000 ou sur www.just.fr

Pour tout renseignement sur l'offre AXA :
06 80 87 67 44 ou 06 66 71 82 11

Inscription canicule

Les personnes responsables du CCAS appellent régulièrement certaines personnes recensées selon des critères donnés par la préfecture et qualifiées « à risque » lors de certaines situations de crises. Ces appels consistent à s'assurer que les Layracois aillent bien, ont tout ce dont ils ont besoin dans une situation particulière, et à donner des conseils adaptés à la situation de crise si besoin. C'est le cas pour les alertes canicules.

Vous pouvez également vous inscrire ou inscrire un voisin, une personne de votre entourage afin d'être également contacté si vous êtes isolé, malade ou pour toute situation qui vous inquiète.

Vous appelez tout simplement la Mairie au 05 61 35 35 25 qui tient un registre à cet effet.

Livret d'accueil

Depuis trois ans que le livret d'accueil a été mis en place par le CCAS, ses membres continuent à accueillir les nouveaux arrivants du village qui le souhaitent, dans un esprit de convivialité.

Evitons les nuisances sonores

Afin de respecter le repos de chacun merci de bien vouloir effectuer vos travaux d'entretien selon les horaires suivants fixés par arrêté préfectoral :

	MATIN	APRES-MIDI
Dans la semaine	Entre 8h30 et 12h	Entre 14 h et 19h30
Le samedi	Entre 9h et 12h	Entre 15h et 19h
Dimanche / fériés	Entre 10h et 12h	Entre 15h et 18h

Stationnement dans le centre bourg

Les places de stationnement étant limitées dans le centre de notre village, nous demandons aux propriétaires de véhicules inutilisés ou inutilisables de faire en sorte de ne pas bloquer des places de parking sur des longues périodes.

Au-delà d'un stationnement de plus de trois mois sans constater de déplacement du véhicule nous prendrons les mesures adéquates pour libérer les places de parking ainsi occupées.

Nos amis les chiens

Nous remercions tous les propriétaires de nos amis les chiens pour leur vigilance car nous constatons une nette diminution des déjections canines dans le centre bourg. Cependant nous avons reçu un nombre important de remarques de la part de nos concitoyens à propos du nombre de chiens errants.

Nous remercions donc tous les propriétaires de tout mettre en œuvre pour que leurs chiens ne s'échappent plus.

Maisons France Services

Les Maisons **France Services** sont des établissements d'accueil du public pour permettre à chacun d'accéder à une offre très vaste de services :

- ♦ des **points numériques** avec mise à disposition d'ordinateurs ainsi qu'une aide à leur utilisation.
- ♦ un **accompagnement aux démarches administratives** CAF, Sécurité sociale, Impôts, Pôle emploi, Retraite...
- ♦ un **accompagnement social** en partenariat avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (**CIAS**)

Des permanences hebdomadaires sont assurées, et les intervenants reçoivent sur rendez-vous :

6 place du Souvenir	ou	2 avenue Saint Exupéry
31660 BESSIERES		31340 VILLEMUR
05 61 63 45 12		05 61 09 91 38

Location salle des Fêtes, tables, chaises

Pour vos fêtes de familles, entre amis ou autres, vous pouvez louer la salle des fêtes, la petite salle uniquement ou la petite et la grande salle.

Vous avez aussi la possibilité de louer les tables et les chaises pour faire la fête chez vous.

Tarifs Layracois :

70 € Petite salle avec chauffage
150 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Tarifs extérieurs :

180 € Petite salle avec chauffage
450 € Petite et grande salle (pas de chauffage grande salle)

Vente de bureaux

La Mairie met en vente quelques anciens bureaux d'écoliers au prix de 40 € pièce.

Pour tout renseignement veuillez contacter la Mairie.



Si vous souhaitez que votre entreprise figure sur le prochain numéro n'hésitez pas à contacter la Mairie :

Mr AZIZA Mickaël 32 route de Mirepoix - 06 71 03 38 25 - Maçonnerie
Mr GAYRAUD Christophe 729 chemin de Rouzet - 06 61 76 74 93 - Maçonnerie-Placo-Carrelage-Peinture-Petits travaux
Mr AUZIAS Luc 274 chemin des Lacs - 06 29 99 52 21 - Elagage - Arboriste-grimpeur
GL FROID 31- HUBSHWERLIN David - 529 route des Rives - 06.08.35.12.58
GIL CLIMATISATION - GIL Olivier - 799 route des Rives - 06.98.04.18.87
CECC FROID - CECCONATO Yannick - 723 chemin des Couloms - 07.49.15.03.22
TAXI - MANESSO Cyrielle - 360 chemin de la Fage - 06.78.70.06.22

Etat civil

Naissance

CECCONATO Lonzo né le 28 août 2023

Ils nous ont quitté

Madame Monique ANDILLAC épouse CAHUZAC le 27 décembre 2022
Monsieur René JARLAN le 4 avril 2023
Madame Simone PELISSOU épouse AZAM le 14 mai 2023
Monsieur Maximin Denis BAILHE le 19 juillet 2023

Les nouveaux Layracois

Madame et Monsieur PINOT Solange et Gilles
Madame DECROQ Cécilia et Monsieur GALOP Damien
Monsieur DURIGON Joris
Monsieur DESBIN Quentin et Monsieur NICOLAS GIARD Régis
Madame MARTIN Cécilia

Téléphone Mairie : 05 61 35 35 25

Courriel : mairielayracsurnarn@wanadoo.fr - Site internet : www.layracsurnarn.fr

Permanence Maire et Adjoints sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture : Lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h - Mardi de 8h à 12h - Jeudi de 8h à 12h

- le **15** : SAMU urgences médicales
- le **17** : intervention de gendarmerie
- le **18** : lutte contre l'incendie (pompiers)
- le **115** : urgence sociale (SAMU social)
- le **116 000** : enfants disparus
- le **119** : enfance maltraitée
- le **114** : personnes sourdes et malentendantes
- le **3919** : SOS Femmes violences conjugales

Le calendrier de collecte des déchets est annexé à cette gazette, il est disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site <https://valaigo.com>

- ♦ Bac marron le mercredi - Bac jaune le mercredi des semaines impaires.
- ♦ La collecte des déchets verts est payante et sur rdv au 05 82 95 55 38
- ♦ Les encombrants sur rdv à domicile, inscription au 05 63 31 51 45 ou emmaus82@emmaus82.org

Horaires de la déchèterie de Pechnaugué :

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi - Dimanche :
9h30 - 12h / 13h30 - 18h
Fermée le jeudi et les jours fériés.

Si vous souhaitez scolariser votre/vos enfant(s) à la rentrée 2024/2025
merci de contacter au plus tôt **le SIGEP au 05 34 27 38 74**

Vous trouverez annexé à cette gazette le formulaire à retourner complété à la Mairie
(sauf si vous l'avez déjà fait), si vous souhaitez recevoir par mail ou par sms :
les «**Démarches Administratives**» ou la «**Communication du Village**»

**L'équipe municipale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année
et vous présente ses meilleurs vœux pour 2024.**

**Elle vous donne rendez-vous pour la cérémonie des vœux du Maire
le dimanche 7 janvier 2024 à 11 heures à la salle des fêtes.**

